

AVIS PUBLIC

OBJET : PROJET D'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION D'ÉLEVAGE PORCIN DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne : TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION SUR LA POSSIBILITÉ D'ASSUJETTIR LE PROJET À CERTAINES MESURES D'ATTÉNUATION

Aux personnes intéressées par une demande visant l'obtention d'un permis de construction pour l'implantation d'une nouvelle installation d'élevage porcin sur le territoire de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le projet faisant l'objet d'une demande de permis de construction pour l'implantation d'une nouvelle installation d'élevage porcin est situé sur le lot 4 908 470 du cadastre du Québec. Ce projet a été jugé conforme, en date du 13 juin 2019, à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne. Ce projet a également fait l'objet, en date du 9 mai 2019, d'un avis écrit du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques attestant que le projet ne requiert pas de certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.
2. Une assemblée publique d'information et de consultation sur l'opportunité d'assujettir le projet à certaines conditions aura lieu **le 16 juillet 2019, à 19h, à l'Hôtel de ville de Sainte-Christine-d'Auvergne situé au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne**. L'objet de cette assemblée consiste à présenter le projet d'élevage porcin à être implanté et à recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance du permis de construction requis sera assujettie à certaines mesures additionnelles d'atténuation des inconvénients, parmi celles prévues à l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Lors de cette assemblée, une commission accueillera les questions et les commentaires sur ce projet et les représentants du promoteur et de certains ministères seront présents afin de répondre aux questions.
3. Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés au bureau de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne situé au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne, pendant les heures régulières de bureau. Ces documents sont disponibles pour consultation jusqu'à la fin de la période prévue pour la réception des commentaires écrits, soit le **31 juillet 2019**.
4. Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la commission chargée de la consultation publique ou être acheminés, **au plus tard le 31 juillet 2019, au bureau de la MRC de Portneuf situé au 185 route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0**.

LOCALISATION DU PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN

Le lot concerné par le projet d'élevage porcin à être implanté est situé en bordure du rang Saint-Jacques. L'emplacement visé est illustré sur le croquis ci-après :



CAP-SANTÉ, CE 20 JUIN 2019


Josée Frenette, B.A.A., OMA
Secrétaire-trésorière